



COMMISSION SPORTIVE

Réunion le	16.07.2026
A :	09h30
Fin :	11h00
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mmes DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette, Mrs LORY Joël, SORRENTINO Thomas

REPECHAGES

Départemental 3

Suite aux désistements des clubs suivants en D3 : FC Diors 2, Liniez AC 1 et US Villegouin 1, la commission Sportive a procédé à 3 repêchages de D4 :

- BVN 2
- JLVC Poulligny St Pierre 1
- US Montierchaume 1

COURRIERS

- . **AS Niherne** : vu, pris connaissance
- . **US Reuilly** : vu, pris connaissance
- . **ECL St Christophe Cx** : matchs le Samedi soir (terrain en réfection)
- . **JLVC Poulligny St Pierre** : la mutation supplémentaire sera dans l'équipe (1)
- . **AS Ingrandes** : différents renseignements saison 26-27, le Secrétaire Général a répondu

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS
C. CHARRAUD